

## **VADE-MECUM DE LA VISITE**

(Entrée : 33, quai d'Orsay 75007 Paris - Sortie : 10, rue Aristide Briand 75007 Paris)

### **LES 10 RÈGLES DE LA VISITE**

*Vous devez prendre connaissance des 10 règles ci-dessous avant de valider la réservation de votre visite*

#### **-1- Effectif total des participants : 50 PERSONNES MAXIMUM**

Dès la réservation d'une visite, un mail est envoyé au secrétariat parlementaire ; un lien permet d'accéder à un formulaire qui devra être obligatoirement complété afin d'établir la liste des participants.

#### **-2- Liste des participants à transmettre AU PLUS TARD 3 JOURS OUVRÉS avant la visite**

Toute liste transmise sous un format autre que le formulaire en ligne sera systématiquement refusée.

**Aucune modification ne sera acceptée à moins de 3 jours ouvrés avant la visite**

Pour rappel :

Jour de la visite	Transmission de la liste au plus tard le
<b>Lundi</b>	<b>Mercredi précédent</b>
<b>Mardi</b>	<b>Jeudi précédent</b>
<b>Mercredi</b>	<b>Vendredi précédent</b>
<b>Jeudi</b>	<b>Samedi précédent</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Lundi précédent</b>
<b>Samedi</b>	<b>Mardi précédent</b>

#### **-3- En application des règles de sécurité, SEULES LES PERSONNES FIGURANT SUR LA LISTE transmise seront autorisées à participer à la visite**

L'accès sera refusé à toute personne supplémentaire ou se substituant à une personne figurant sur la liste.

#### **-4- La visite sera ANNULÉE EN CAS DE RETARD DE PLUS DE 30 MINUTES**

En cas de retard indépendant de votre volonté, veuillez contacter le 01 40 63 64 80, afin de gérer au mieux votre accueil et les conséquences pour votre visite.

Afin de garantir les bonnes conditions d'accueil et de visite des autres groupes, l'accès sera refusé aux groupes se présentant avec un retard supérieur à 30 minutes.

#### **-5- PIÈCES D'IDENTITÉ à présenter**

Pour accéder au Palais-Bourbon, une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) sera exigée pour les visiteurs à partir de 14 ans. PAS DE PHOTOCOPIE.

Cette pièce d'identité doit correspondre en tous points à l'identité figurant sur la liste ; dans le cas contraire l'accès à l'Assemblée nationale sera refusé.

## **-6- Contrôles de SÉCURITÉ obligatoires**

À l'arrivée du groupe, les visiteurs passent sous un **portique électromagnétique** : serviettes, sacs à main et objets divers sont contrôlés à l'entrée.

Les objets dangereux, ainsi que les bagages ou objets volumineux ne peuvent pas être introduits dans l'enceinte du Palais Bourbon (**pas de consigne possible**).

## **-7- TENUE et COMPORTEMENT pendant la visite**

**Une tenue correcte est exigée** : shorts, bermudas, débardeurs et tongs sont strictement interdits.

**Durant la visite**, les téléphones portables doivent être éteints et les prises de vues sont autorisées uniquement sur les indications des guides.

L'encadrement doit répondre de la conduite des mineurs.

Nul ne peut s'écarter du groupe et circuler seul dans les couloirs.

Un strict silence doit être respecté dans la Bibliothèque et la Salle des Conférences.

Il est interdit d'emporter les papiers à en-tête placés sur les tables ; leur usage frauduleux est sanctionné par le Code pénal.

L'Assemblée se réserve le droit de mettre fin à la visite en cas de comportement inapproprié.

## **-8- En SÉANCE lorsque les visiteurs assistent à un débat**

**Dans l'hémicycle, si l'Assemblée siège**, le groupe prend place pendant quelques minutes alors que les députés débattent. Les visiteurs doivent se tenir assis, ils doivent observer le silence.

Avant d'accéder à l'hémicycle, le groupe doit déposer ses effets personnels (sac à main, sacoche, manteau, ...) au vestiaire, y compris les téléphones portables, tablettes et appareils photo.

## **-9- Rappel des CAUSES D'ANNULATION AUTOMATIQUE de la visite**

La réservation pour votre visite sera **annulée automatiquement** si :

- la liste des participants n'est pas transmise, via le formulaire en ligne, au plus tard 3 jours ouvrés avant la visite.
- le groupe se présente avec un retard de plus de 30 minutes.

## **-10- En cas d'ÉVÉNEMENT IMPRÉVU**

L'Assemblée nationale se réserve le droit d'annuler, à tout moment et sans préavis, toute visite en cas d'événement imprévu.

## **MOYENS D'ACCÈS AU PALAIS-BOURBON**

**Métro** : Assemblée nationale (ligne 12), Invalides (lignes 8, 13).

**RER** : Invalides (ligne C).

**Bus** : Lignes 24, 63, 73, 83, 84, 93, 94.

**Stationnement voitures** : Parking payant des Invalides, accessible depuis la place des Invalides et la rue de Constantine.